

Intérêts de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Puis armé d'un brevet, fruit de labeurs constants,
Je consacrai ma vie au bonheur des enfants.

Le 13. — Je suis très-satisfait de ma journée. Ce matin, je suis entré en classe avec une bonne résolution : celle de veiller sur mon humeur pour en réprimer les saillies et j'en ai été vainqueur. Je me sens si faible du côté de l'humeur, il faut si peu de chose pour faire éclater mon dépit. Un enfant qui cherche à se distraire ou à déranger son voisin, qui promène son regard à droite et à gauche quand je parle, qui ne soigne pas un devoir, qui hésite en récitant une leçon : ce sont là souvent des sujets à une explosion. Alors je gronde, je fais peur à mes élèves, je les décourage par des paroles quelquefois peu mesurées. Je reconnais parfaitement ce faible de mon caractère ; depuis longtemps je travaille à m'en corriger et mes efforts ne sont pas toujours vains. Je passe parfois des semaines entières sans écartades bien notables. Je n'ose cependant pas trop me vanter de mon amendement ; si de temps en temps, je renouvelle mes bonnes résolutions, il arrive un moment de relâche et me voilà de nouveau emporté par mon humeur. Puis, comme les flots après la tempête, je m'apaise ; je reprends l'empire de mes facultés et gémis de cette rechûte. Tout ce qu'on a écrit sur la colère, tout ce qu'en a dit Sénèque me revient à la mémoire, et je rougis, moi chrétien de recevoir des leçons de morale d'un philosophe païen ; moi instituteur, éducateur de la jeunesse, si peu réglé dans les mouvements de mon âme, possédant si peu de cette douceur dont notre divin Maître nous a donné tant d'exemples, de son aménité et de sa bonté lorsqu'il s'écriait : *Sinite parvulos venire ad me* ; vraiment, j'en rougis.

Puis je pense à l'effet moral produit sur mes élèves, à ce qu'y a gagné la discipline de la classe. Les enfants savent parfaitement à quoi s'en tenir sur mes dehors de modération et de vertu ; trop souvent ils ont dû entrevoir mes imperfections et mes faiblesses. Quant à la discipline elle ne peut qu'y perdre aussi. Pendant la tempête, les enfants transis par la crainte, sont immobiles comme des statues ; mais revienne le calme, l'instituteur ayant perdu en considération à leurs yeux, son influence et l'amour que les enfants lui portent diminuent dans la même mesure. Et si ces orages se renouvellaient, mes élèves commenceraient à s'y habituer, comme les riverains des grands fleuves se font au bruit de la cataracte qui mugit non loin de leurs habitations ; alors que deviendrait la discipline ? Ces considérations m'inspirent alors de bonnes résolutions. A l'avenir, je ferai en sorte d'avoir sans cesse présent à l'esprit qu'une humeur réglée, un maintien calme et digne, beaucoup de patience et de douceur, doivent être le fond du caractère de l'instituteur dans sa classe. Je vais travailler de plus en plus à plier ma volonté sous ce joug.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.

Le comité de la Société fribourgeoise d'éducation a, dans sa réunion du 16 mai, nommé les rapporteurs français, pour les trois questions mises à l'étude pour l'assemblée générale, qui aura lieu à Fribourg, le 20 septembre prochain.

Première question : Quels seraient le programme et la meilleure

méthode à suivre dans les cours de répétition, en vue du développement intellectuel et moral des recrutables ? *M. Francey, instituteur à Bulle.*

Deuxième question : Quelles sont les parties les plus importantes d'économie domestique à enseigner dans les écoles des filles ? *Mlle Borghini, institutrice à Romont.*

Troisième question : Importance de l'instruction civique dans les écoles primaires et la manière d'utiliser avec fruit le traité de M. Bourqui. *M. Crausaz, instituteur à Cousset.*

Les membres du corps enseignant qui ont traité ces questions voudront bien envoyer leurs compositions à Messieurs leurs inspecteurs respectifs, afin que ceux-ci puissent les faire parvenir aux rapporteurs pour la fin juillet.

Comme l'assemblée générale sera précédée d'une messe de *Requiem*, pour les défunts de la Société, le comité recommande aux instituteurs chanteurs de répéter les chants de cette messe. Il leur recommande aussi de répéter les deux chants suivants, qui seront exécutés au banquet.

A la Suisse : *A notre heureux séjour.....*

Le Ranz des vaches : *Lé zarmailli dei.....*

Au nom du Comité.

BLANC-DUPONT.

CORRESPONDANCES.

I.

Des bords de la Sarine, le 15 avril (1).

Monsieur le Rédacteur,

Conformément à ma promesse, je viens ajouter quelques détails au compte-rendu de notre conférence du 17 mars qui a paru dans le dernier numéro du *Bulletin*.

Après nous avoir souhaité la bienvenue en termes chaleureux, M. l'Inspecteur nous a rappelé que la concorde doit régner aussi bien entre collègues qu'entre supérieurs et subordonnés.

M. Brasey nous lit ensuite l'art. 184 du règlement, relatif aux conférences scolaires, et il ajoute : « Les conférences sont utiles, nécessaires pour les instituteurs ; c'est là qu'ils apprennent à mieux connaître leur mission et qu'ils puisent des forces pour la remplir avec plus de fruit. Chaque membre du corps enseignant doit donc se faire un devoir d'y assister régulièrement. »

On procède ensuite à la nomination d'un secrétaire. M. Plancherel, à Autigny, est appelé à remplir ces fonctions avec M. Monney, à Chénens, pour adjoint.

L'on passe ensuite à la discussion de la question suivante : « Ne serait-il pas à propos de diviser, pour l'été, les élèves des écoles primaires de la campagne en deux cours ; celui des grands n'aurait que deux classes, de 3 heures chacune, par semaine ? »

(1) La surabondance des matières nous a obligés à ajourner la publication de cette correspondance. L'auteur voudra bien nous pardonner ce retard.